



**MAIRIE
VAUJANY**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

ELUS : 11
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 9
VOTANTS : 11
POUR : 11
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 10 mars 2025

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Bruno AVEQUE et Nadine VERNEY

Pouvoir : Bruno AVEQUE à Brigitte ARNAUD et Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Délibération n°02-14032025-27 : Aménagement du secteur Rue du Caroux – Place de la Fare : Lancement de la consultation du marché de travaux

Dans la continuité de l'aménagement de la Place de la Fare et de la rénovation de la résidence de tourisme « Les Hauts de la Drayre », il est nécessaire de réaliser des travaux de réfection et d'aménagement de la liaison entre la rue du Caroux et la Place de la Fare.

La maîtrise d'œuvre de ce projet est portée par le cabinet ALP'ETUDES qui a également suivi les travaux d'Aménagement de la Place de la Fare.

Le plan d'aménagement projeté est présenté au Conseil municipal à l'appui de la présente délibération.

L'enveloppe de travaux est estimée à 325 000.00 € HT.

Il est donc souhaitable d'engager la phase de consultation pour les travaux d'aménagement du secteur Rue du Caroux – Place de la Fare selon la procédure adaptée prévue par les dispositions de l'article R.2123-1,1° du code de la commande publique.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés;

- Décide de lancer la consultation pour les travaux d'aménagement du secteur Rue du Caroux – Place de la Fare selon les dispositions décrites ci-dessus;
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 23 / article 2315 du budget Communal 2025 ;
- Donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de ces décisions, notamment la signature de l'ensemble des documents à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.
Transmis en Préfecture le

Le Maire,

Yves GENEVOIS

